

## CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

### DÉLIBÉRATION n° 2022/07/09-3

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 09/07/2022,  
sous la présidence de Madame Aurélie Robineau-Israël,

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-9 et D. 741-9 à D. 741-11 ;  
**Vu** le Code de la Recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 et suivants ;  
**Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;  
**Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,  
**Vu** le règlement des études ;

### DÉCIDE :

#### **OBJET : Rapports d'autoévaluation relatifs aux formations**

Dans le cadre de la campagne d'évaluation 2022-2023, vague C, conduite par le HCERES, les rapports relatifs à la formation (diplôme et Masters) suivants ont été transmis au Haut Conseil et sont proposés à l'approbation du Conseil d'administration :

- 1 – Rapport d'autoévaluation du diplôme de l'IEP
- 2 – Rapport d'autoévaluation de la mention de Master relations internationales
- 3 – Rapport d'autoévaluation de la mention de Master Science politique

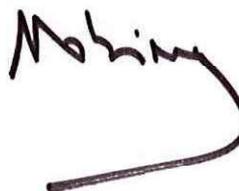
Le conseil approuve les trois rapports susmentionnés et annexés à la présente délibération.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 25  
Majorité des présents et représentés : 13

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

Fait à Aix-en-Provence, le 09/07/2022

Aurélie Robineau-Israël  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence



**DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 22/08/2022**